MÉLANGES HERBIO PRAIRIE

HERBIO PRAIRIE® 100% INDIGÈNE **BANDE RIVERAINE**

4000341-60009

GRAMINÉES DES PRAIRIES

Total: 100%

17,00%	Andropogon gerardi l*	(Big Bluestem)
1,00%	Calamagrostis canadensis	(Canada bluejoint reedgrass)
25,00%	Elymus canadensis I*	(Canada Wild Rye)
51,00%	Festuca rubra l*	(Red fescue)
3,00%	Panicum virgatum I*	(Switchgrass)
3,00%	Spartina pectinata l*	(Prairie cordgrass)

Ajout d'une plante abri : Raygrass Annuel

Taux de semis du raygrass si le semis est printanier 6 kg/ha (10,000 m²/107,606 pi²)

Taux de semis du raygrass si le semis est automnal 17 kg/ha (10,000 m²/107,606 pi²)

Véhiculant pour l'application manuelle/volée : Brin de scie

1 Ballot couvre **275 m²/3 000 pi²**

BÉNÉFICES ET SERVICES ECOLOGIQUES



Stabilise le sol par le système racinaire et filtre l'eau



Abris, nourriture et aires de reproduction pour la faune



Recyclage des éléments filtrés en matière organique

UTILISATION

- Boulevard
- Canneberge
- Cimetière
- Zone anciennement agricole
- Bordure de terrain et friche
- Cours d'eau
- Fossé
- Milieu Industriel
- Pollinisateur, Papillons & Mellifere
- Pépinière, Verger, Vignoble
- Résidentiel
- Toiture végétale

ENSOLEILLEMENT

- Soleil (5h et plus)
- O Mi-ombragé (4h)

TYPE DE SOL

- Acide
- Argileux
- Medium (Loam-sablonneux)
- Secs: sablonneux, pauvre
- Humide

HAUTEUR

Hauteur minimale: 60 cm Hauteur maximale: 270 cm Hauteur maximale: 90 à 180 cm

TAUX DE SEMIS DU MÉLANGE

33 kg/ha

NB : Pourcentage, espèces et variétés sujets à changement

Ce mélange rencontre les normes de la catégorie: Mélange de plantes couvre-sol Canada n°1, du tableau XV du Règlement sur les semences de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

l* : Indigène